

## Intervention du groupe CGT sur l'Avis concernant le Plan Climat Régional Centre

par Jean-Pierre PLANSON

Monsieur le Vice-Président du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur le Rapporteur,  
Chers collègues,

Nous partageons en grande partie l'analyse et les propositions contenues dans la communication du président du conseil régional, mais nous émettons aussi quelques critiques et formulons un certain nombre de propositions, dans le souci d'améliorer ce projet de Plan climat régional. L'objectif de l'exécutif régional de réduire de 40 % l'émission des gaz à effet de serre, comme le souligne le projet d'avis, est effectivement très ambitieux.

La mise en oeuvre de ce plan territorial pour le climat dans le cadre du SRADDT nous paraît tout à fait cohérente. Nous prenons acte que le conseil régional propose deux volets à ce futur plan :

- le volet patrimoine, pour lequel le conseil régional dispose de nombreux moyens d'action ;
- le volet territoire, nécessitant une véritable coopération avec les autres collectivités, ainsi que les acteurs sociaux et économiques.

A ce sujet précisément, nous notons que certains acteurs économiques, voire la puissance publique au plan national, malgré le vote de la loi Grenelle II, ne jouent pas le jeu, bien au contraire.

Les forums régionaux doivent offrir aux citoyens et à leurs organisations syndicales et associations, l'occasion de s'exprimer et de se faire entendre, à condition que ces forums soient soigneusement préparés, annoncés suffisamment à l'avance et non pas organisés dans la précipitation.

Toutes les études le montrent : les secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre sont les transports et le bâtiment. La communication du président du conseil régional indique que les actions sur le secteur bâtiment ont un impact à court et moyen

terme, alors que les actions sur le secteur transport ont plutôt un impact à moyen et long terme.

Cette remarque peut paraître justifiée, dans la mesure où la région et les autres collectivités locales disposent de moyens d'action plus importants dans le bâtiment parce qu'une bonne partie de celui-ci fait partie de son patrimoine. Certes, les transports échappent pour une bonne part au contrôle de l'exécutif régional. Cela n'est pas une raison suffisante à nos yeux car les élus locaux et régionaux, surtout s'ils s'appuient sur l'intervention citoyenne, les organisations syndicales et les associations peuvent constituer des moyens de pression pour obliger les acteurs économiques à modifier leurs choix de gestion.

Selon l'OCDE, le transport est le secteur d'activité qui produit le plus de gaz à effet de serre. Il génère dans les pays développés environ 25 à 30 % des émissions de CO2 et ces émissions sont en forte augmentation.

En termes d'investissements publics, la route reste « surfavorisée ». Par exemple, en France, 64 % des investissements faits en 2007 en transports ont concerné la route, contre 15 % pour le rail et 1 % pour les voies d'eau. Ce constat montre une contradiction flagrante entre les ambitions affichées, notamment par le Grenelle de l'environnement, et la réalité de la politique menée par le Gouvernement dans ce domaine.

La direction de la SNCF (sous tutelle du ministère des Transports, rappelons-le), dans son bien mal nommé « *schéma directeur pour un nouveau transport écologique de marchandises* » prévoit l'abandon de 60 % du trafic du « *wagon isolé* », soit une réduction drastique des moyens de production et des milliers de suppressions d'emplois.

Cette politique oblige les petites et moyennes

entreprises à recourir au transport routier, avec les conséquences que nous connaissons : augmentation des émissions de gaz à effet de serre, encombrement des routes et autoroutes.

Une étude datée de 2007, réalisée par le Centre d'analyse stratégique, organisme rattaché au Premier ministre, estime à 10 % la part du fret dans les émissions de gaz à effet de serre. 30 % de ces émissions sont imputables au commerce international. L'organisme met en évidence que cette part est en forte croissance depuis le début des années 1990 et qu'elle pourrait tripler d'ici 2050. 73 % de ces émissions sont attribuées au transport routier. Le Centre d'analyse stratégique estime que les émissions liées au commerce international représentent environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre du fret mondial. Le directeur général de cet organisme prévient que « si toutes recommandations de ce rapport étaient adoptées, on ne parviendrait au mieux qu'à stabiliser les émissions du transport de marchandises d'ici à 2050 ». Autrement dit, sans transformation profonde de la mondialisation, la division par deux des émissions de gaz à effet de serre ne sera pas atteinte.

Sachant que notre région Centre est traversée par des files continues de camions, dont beaucoup part sérieusement plombé.

Nous ne pouvons pas nous contenter de déplorer le désengagement de la SNCF en matière de transport de fret, d'autant que certains, pour relancer le fret ferroviaire, préconisent le recours aux compagnies privées. Telle est la logique du démantèlement des services publics pour favoriser les profits des actionnaires privés. Mais quelles conditions de travail et de rémunération des salariés, de sécurité du transport ? Cette politique ne peut se réaliser que si la région, voire les autres collectivités locales, acceptent d'aider financièrement les entreprises privées intéressées, au détriment des emplois à la SNCF. Quant au bâtiment, deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre, la région dispose effectivement de moyens d'action en intervenant sur son patrimoine, à savoir les bâtiments publics dont elle a la charge. Concernant le bâtiment, un autre domaine d'intervention possible est le logement, notamment le logement social, que ce soient les constructions individuelles ou les immeubles. Nous ne pouvons que déplorer à ce sujet le véritable racket de l'État, opérant une ponction sur les finances des offices publics

d'HLM, ponction dont les locataires feront les frais. Là encore, nous ne pouvons pas nous contenter de dire que « ce n'est pas de notre compétence, CESER ou conseil régional ». Nous devons au contraire élever une vive protestation.

Enfin, la question du niveau des salaires et des pensions, bref du pouvoir d'achat, est incontournable, de même que la sécurité sociale professionnelle.

Les aides à la construction de bâtiments peu consommateurs d'énergie ou à l'amélioration thermique des bâtiments anciens sont une bonne chose. Cela étant, il faut garantir l'accès au logement social avec des loyers abordables pour les familles modestes.

Ceci étant dit, il est une question essentielle que le document n'aborde pas ou très peu, à savoir la politique énergétique, si ce n'est sous le seul angle des énergies renouvelables.

Nous ne pouvons en effet parler de Plan climat régional sous l'angle de la seule responsabilité régionale.

La politique de privatisation de cette filière ne va pas dans le sens d'une réponse à ce besoin fondamental. Les difficultés que rencontrent les ménages modestes à maintenir leur logement à bonne température sont en augmentation constante. Cette précarité concerne désormais entre deux et cinq millions de Français. Les ménages les plus pauvres consacrent 15 % de leurs revenus aux dépenses énergétiques, contre seulement 6 % pour les plus riches.

Le marché concurrentiel de l'énergie présente des résultats particulièrement probants : à l'échelle européenne, rien qu'entre 2005 et 2007, nous avons assisté à une hausse générale des coûts de l'énergie : + 18 % pour le gaz domestique et + 14 % pour l'électricité domestique !

Fin 2008, GDF-Suez annonçait que 7 milliards d'euros avaient été versés à ses actionnaires. Pour cette même année, le groupe EDF-SA annonçait 3,4 milliards d'euros de résultats financiers. En septembre 2009, la Commission de régulation de l'électricité (CRE), commentant les changements de tarifs de l'électricité, notait que les petits consommateurs (3 kVa), soit les foyers les plus modestes, allaient voir leurs abonnements augmenter de 138,5 %.

Et que dire des pratiques de certains opérateurs dans le secteur des énergies renouvelables ? Pour que les énergies vertes puissent se développer, compte tenu de leur coût de production

important, la France oblige EDF à racheter l'excédent de l'énergie verte produite par le privé. L'éolien et le solaire bénéficient de la sorte de tarifs de rachat très élevés (jusqu'à 58 centimes d'euro du kWh, soit les tarifs les plus élevés au monde). Au final, l'ensemble des usagers paient par l'intermédiaire de la CSPE (contribution au service public de l'électricité), acquittée sur chaque facture d'électricité et/ou de gaz. D'aucuns ont trouvé là une manne financière non négligeable...

Malgré cela, la CGT soutient le développement des énergies renouvelables, mais dans le cadre de la mise en place d'un pôle public de l'énergie, préservé des appétits financiers. Nous proposons que la région Centre s'inscrive dans cette perspective.

Par ailleurs, soyons réalistes car ce que nous savions depuis longtemps nous a été confirmé par M. Daniel CUEFF, conseiller régional de Bretagne, « grand témoin » au forum sur l'extension de l'habitat urbain du 27 octobre où il a indiqué que, malgré son parc éolien très important, la Bretagne ne produit que 8 % de l'électricité qu'elle consomme.

96 % des ménages étant restés fidèles à l'opérateur historique, le Gouvernement a décidé de faire adopter la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité). Cette loi n'a qu'un objectif : faciliter les profits du secteur privé.

Nous nous réjouissons d'ailleurs que le CESE des

Pays de la Loire ait voté une motion dénonçant les objectifs négatifs de ce projet de loi.

L'objectif de cette loi est d'en finir avec ces fameux tarifs réglementés. Pour les entreprises, ils disparaîtront en 2015, ce qui, notons-le au passage, devrait leur coûter une hausse d'environ 50 %, à consommation égale, et si les prix restent stables au niveau européen...

Le Gouvernement prévoit, par ailleurs, d'ouvrir la manne du nucléaire, à l'origine des tarifs EDF considérés comme trop bas. Il s'agit de permettre aux fournisseurs privés un droit d'accès à 120 térawatts-heure par an, à prix coûtant, produits par les centrales nucléaires, ce qui représente 30 % de la production annuelle d'EDF, que les Français ont par ailleurs payé avec leurs factures.

La recherche pour le captage du CO2 dès son émission, notamment dans les entreprises, est un autre sujet non abordé dans ce document intitulé « Mise en oeuvre du Plan climatique régional ». Bien que n'étant pas encore au point, cette technique mérite que nous y consacrons des moyens dans nos universités et centres de recherche publics, sachant que des groupes privés s'y intéressent dans le but évident d'augmenter leurs profits.

En conclusion, nous voterons l'avis qui nous est proposé, mais assorti des remarques que je viens d'énoncer et nous proposons de réfléchir ensemble aux actions à mener pour que ce Plan climat régional soit véritablement efficace.

Merci de votre attention.